Quel est le coût de la couverture?

Type de couverture		Prime mensuelle*
Individuelle	Un participant (employé ou conjoint)	140 \$
De couple	Un participant (employé ou conjoint) + une personne à charge (conjoint ou un enfant)	252 \$
Familiale	Un participant + deux personnes à charge ou p (conjoint et un enfant ou plus)	

^{*}Renseignements additionnels sur la prime :

- 1. Cette prime s'ajoute à celle de l'assurance-maladie complémentaire.
- La taxe de vente provinciale s'applique à la prime. Veuillez vous reporter au barème de prime sur la demande de couverture pour connaître le coût total dans votre province.
- 3. La totalité de la prime est payable à l'avance.

Modalités d'adhésion à la couverture en remplacement du régime provincial

- Remplir la demande de couverture ci-jointe en indiquant le nom de toutes les personnes à charge admissibles.
- Vérifier le coût de la prime dans votre province et joindre la prime pour les trois premiers mois de couverture. Tous les paiements doivent nous parvenir par chèque établi par l'employeur.

Financière Manuvie Administration – Participants au régime (Demande de couverture RRP) 2727 Joseph Howe Drive, P.O. Box 2026 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Coordonnées des régimes provinciaux

Province	Site Web	Téléphone	
Terre-Neuve-et- Labrador	www.gov.nf.ca/health	1 800 563-1557	
Nouvelle-Écosse	www.gov.ns.ca/health/	902 468-9700	
Nouveau-Brunswick	www.gnb.ca/0051/0394/index-f.asp	506 684-7901	
Île-du-Prince-Édouard	www.gov.pe.ca/hss/index.php3	902 368-4900	
Québec	www.ramq.gouv.qc.ca	1 800 561-9749	
Ontario	www.gov.on.ca/health/indexf.html	1 800 268-1154	
Manitoba	www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html	1 800 392-1207	
Saskatchewan	www.health.gov.sk.ca/ps_benefits_eligibility.html	1 800 667-7766	
Alberta	www.health.gov.ab.ca/ahcip/faq.html	780 427-1432	
Colombie-Britannique	www.hlth.gov.bc.ca/msp/infoben/benefits.html	1 800 663-7100	
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	www.hlthss.gov.nt.ca/	1 800 661-0830	
Yukon	www.hss.gov.yk.ca/	1 800 661-0408	

Des questions?

Veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de l'Assurance collective Financière Manuvie.

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.



III Financière Manuvie

Vous arrivez ou revenez au Canada?

Assurez-vous d'être bien protégé.



Couverture en remplacement du régime provincial

Couverture de Manuvie en remplacement du régime provincial

En quoi consiste la couverture en remplacement du régime provincial?

Manuvie offre cette couverture aux participants et aux personnes à leur charge qui résident au Canada mais ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie provincial.

Qui a besoin de cette couverture?

Chaque province a ses propres critères d'admissibilité* à son régime d'assurance-maladie. Normalement, les employés et les personnes à leur charge doivent attendre trois mois avant d'avoir droit à la couverture du régime provincial s'ils font partie de l'une des catégories suivantes :

- Personnes immigrant au pays
- Personnes revenant d'un séjour à l'étranger
- Étrangers résidant temporairement au Canada

Ouels sont les frais couverts?

- La couverture est la même que celle du régime provincial, sous réserve d'une prestation maximale la vie durant de 1 000 000 \$. (Les frais normalement couverts comprennent notamment les honoraires de médecins, les frais hospitaliers ainsi que les frais de laboratoire et de transport par ambulance.)
- Les assurés qui décident de se faire traiter à l'étranger ne seront pas couverts. (Par exemple, si un Américain travaillant au Canada est victime d'une crise cardiaque et décide de retourner aux États-Unis pour y subir une intervention chirurgicale, les frais ne seront pas remboursables.)

Quelles sont les lignes directrices?

- Chaque membre de la famille doit adhérer à la couverture s'il y est admissible.
- Les employés et les personnes à leur charge doivent également être couverts par l'assurance-maladie complémentaire du régime existant (p. ex. médicaments, soins de la vue et praticiens paramédicaux).
- La couverture et le versement des prestations prennent fin dès que survient l'une des éventualités suivantes :
 - Cessation de l'emploi
 - 65^e anniversaire de naissance du participant
 - Approbation de la demande d'adhésion au régime provincial
- Lorsqu'ils présentent une demande de règlement, les employés doivent donner le numéro du contrat de la couverture en remplacement du régime provincial.









Demande de couverture en remplacement du régime provincial

La totalité de la prime est payable à l'avance pour les trois premiers mois de couverture. La taxe de vente provinciale s'applique à la prime.

1 Renseignements	Numéro de contrat Compte / Numéro de division Numéro de certifica					Numéro de certificat		
sur l'employeur	Promoteur de régime/employeur Nom de la personne-ressource de					rce de l'employeur		
	Adresse de l'employeur				Numéro d	e téléphone de la p	personne-ressource	
2 Renseignements sur la famille	Nom de l'assuré, du conjoint, des enfants (prénom(s), nom de famille)		Sexe masc. / fém. (encercler un choix)	Date de naissance		Date d'effet de la couverture (JJ/MMMM/AA)	Date de cessation de la couverture (JJ/MMM/AA)	
	Assuré		Masc. / fém.					
	Conjoint		Masc. / fém.					
Veuillez indiquer le nom de famille s'il diffère de celui de	Enfant		Masc. / fém.	sc. / fém.				
l'employé.	Enfant	Enfant		asc. / fém.				
Prenez soin d'indiquer le nom de toutes les personnes	Enfant		Masc. / fém.					
à charge admissibles.	Enfant		Masc. / fém.					
	Province	de domicile			Lang	ue	□ Français □ Anglais	
		RENSEIGNEMENTS S	UR LA COUVER	TURE				
Assurance-maladie pou	r les travaille	urs étrangers As rev	ssurance-maladi venant de l'étrai	ie tempo nger ou	oraire pou un nouve	r un employé ca au résidant can	anadien adien	
COUVERT	URE EN RE	MPLACEMENT DU RI	ÉGIME PROVII	NCIAL -	- BARÈN	IE DE PRIME		
 Prime pour la première demande (minimum de 3 mois). Remarque : Aucun remboursement de prime n'est accordé pour les trois premiers mois de couverture. Veuillez cocher le montant de prime adéquat. Aucun chèque personnel n'est accepté; tous les paiements doivent être effectués par votre employeur. Ces primes s'ajoutent à celles exigées pour l'assurance-maladie complémentaire. 								
TYPE DE COUVERTURE		ONTARIO		QUÉBE	С		TOUTES LES AUTRES PROVINCES	
Individuelle : Un participant (employé ou conjoint)		140 \$ par mois + TVP (minimum de 3 mois) 453,60 \$	140 \$ pa (minimul 457,80	m de 3 m		140 \$ par mois (minimum de 3 mois) 420,00 \$		
De couple : Un participant (employé ou conjoint) + une personne à charge (conjoint ou un enfant)		252 \$ par mois + TVP (minimum de 3 mois) 816,48 \$		minimum de 3 mois) (minimum		252 \$ par m (minimum d		
Familiale : Un participant + deux personnes à charge ou plus (conjoint et un enfant ou plus)		364 \$ par mois + TVP (minimum de 3 mois) 1 179,36\$	364 \$ pa (minimul 1 190,2	m de 3 m		364 \$ par m (minimum d	e 3 mois)	

Drime	nour	nrolon	nation	cl ah	couverture	_
Prime	Dour	projon	uation	ue ia	couverture	2

Remarque : Les primes sont remboursées par période(s) mensuelle(s) entière(s) si Manuvie est informée de l'entrée en vigueur de la couverture provinciale avant le début d'un mois de couverture au titre de la demande de prolongation. Veuillez cocher le montant de prime adéquat. Aucun chèque personnel n'est accepté; tous les paiements doivent être effectués par votre employeur.

TYPE DE COUVERTURE	ONTARIO (TVP INCLUSE)	QUÉBEC (TVQ INCLUSE)	TOUTES LES AUTRES PROVINCES	
Individuelle : Un participant	151,20 \$	152,60 \$	140,00 \$	
(employé ou conjoint)	302,40 \$	305,20 \$	280,00 \$	
	453,60 \$ 3 mois	457,80 \$ 3 mois	420,00 \$ 3 mois	
De couple : Un participant (employé ou conjoint)	272,16 \$	274,68 \$	252,00 \$	
+ une personne à charge (conjoint ou un enfant)	544,32 \$	549,36 \$	504,00 \$ 2 mois	
	816,48 \$ 3 mois	824,04 \$ 3 mois	756,00 \$ 3 mois	
Familiale Un participant + deux personnes à charge	393,12 \$	396,76 \$	364,00 \$	
ou plus (conjoint et un enfant ou plus)	786,24 \$ 2 mois	793,52 \$	728,00 \$	
	1 179,36 \$ 3 mois	1 190,28 \$ 3 mois	1 092,00 \$ 3 mois	

3 Autorisation

Couverture en remplacement du régime provincial

Signature du participant/de l'employé _

Veuillez vérifier l'exactitude de la prime à l'aide du barème de prime figurant sur la présente demande de couverture.

Remarque: Aucun chèque personnel n'est accepté; tous les paiements doivent être effectués par votre employeur.

Par la présente, je demande l'adhésion à la couverture offerte en vertu du régime d'assurance collective souscrit par le promoteur auprès de la Financière Manuvie (Manuvie). Je comprends que mon conjoint et les enfants à ma charge admissibles (personnes à ma charge) peuvent bénéficier de certains éléments de cette couverture. Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont à ma connaissance véridiques et complets. Je comprends qu'en tant que proposant, il m'incombe de voir à ce que toute déclaration verbale ou écrite fournie ultérieurement par moi-même ou par les personnes à ma charge soil à notre connaissance véridique et complète. <u>Je reconnais</u> que si des renseignements faux, incomplets ou trompeurs sont fournis, une partie ou la totalité de la couverture peut m'être refusée ou prendre fin, et les demandes de règlement en découlant, être refusées. J'autorise Manuvie à recueillir, utiliser, conserver et divulguer les renseignements personnels (renseignements) relatifs à ma demande aux fins de la gestion du régime d'assurance collective, de vérifications ou du traitement des demandes de règlement, ainsi qu'à des fins d'évaluation, d'enquête, de tarification et de détermination de l'admissibilité au régime. <u>J'autorise</u> toute personne ou organisation détenant des renseignements, notamment tout professionnel de la santé ou établissement de soins de santé, autorité professionnelle, employeur, administrateur de régime ou d'autres programmes d'avantages sociaux, assureur et service d'enquête, à recueillir, utiliser, conserver - et échanger entre eux et avec Manuvie, ses réassureurs et ses prestataires de services - les renseignements nécessaires aux fins ci-dessus. Les personnes à ma charge m'autorisent à signer la présente autorisation en leur nom et à divulguer et recevoir des renseignements à leur sujet lorsqu'ils sont nécessaires aux fins ci-dessus. Si mon numéro d'assurance sociale correspond à mon numéro de certificat, j'autorise son utilisation à des fins d'identification et d'administration. Je reconnais qu'une photocopie ou une version électronique de la présente autorisation est valide. Il est entendu que je peux obtenir de l'information sur la politique de Manuvie en matière de protection des renseignements personnels en consultant le site www.manuvie.ca/assurancecollective ou en m'adressant au promoteur du régime. <u>Je comprends</u> que tous les renseignements recueillis par Manuvie conformément à la présente autorisation seront conservés dans un dossier d'assurance collective vie, maladie ou invalidité. Seules les personnes suivantes auront accès à ces renseignements : les employés, représentants, réassureurs et prestataires de services de Manuvie dans l'accomplissement de leurs tâches; les personnes que j'ai autorisées; et les personnes autorisées par la loi. J'ai le droit de demander l'accès aux renseignements personnels versés à mon dossier et, au besoin, de demander la correction de tout renseignement inexact.

Date (JJ/MMMM/AA)_

LA LETTRE D'INTENTION DOIT ÊTRE ENVOYÉE À L'ADMINISTRATEUR DE RÉGIME À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSUS. VÉRIFIEZ L'EXACTITUDE DE LA PRIME À L'AIDE DU BARÈME DE PRIME AU VERSO DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE COUVERTURE.				
Numéro de division Numéro de contrat – Régime provincial Numéro de certificat – Régime provincial				
RENSEIGNEMENTS SUR LA FACTURATION				
Prime Taxe de vente provinciale Total de la prime				
Veuillez envoyer la demande dûment remplie accompagnée du chèque de l'employeur à l'adresse suivante :				

Financière Manuvie Administration – Participants au régime (Demande de couverture RRP) 2727 Joseph Howe Drive, P.O. Box 2026, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1